



GT ZAE n°14

Webinaire du 19/12/2023

Relevé de décisions

Participants inscrits à la visio conférence :

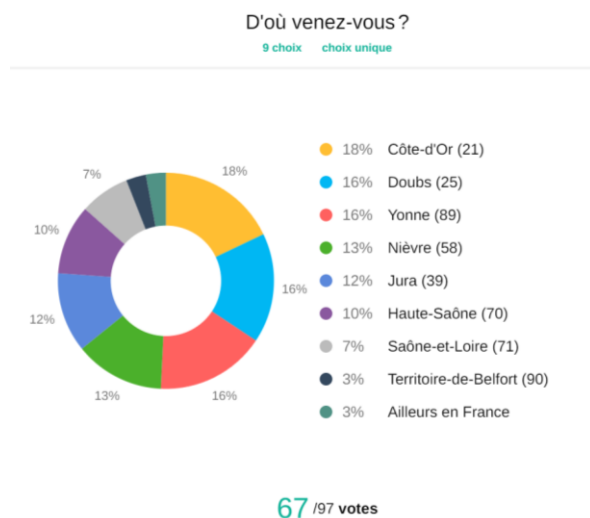
- Agathe QUIGNARD, Communauté de Communes Loue Lison
- Alain FERNANDES, CCI BFC
- ALAIN LETAILLEUR, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL
- Alain MARNEF, CC Mirebellois et Fontenois
- Alain MATHIEU, PETR du Pays Auxois Morvan/Territoire d'Industrie Auxois Morvan
- Amandine Coiffé, CCI 21 et 71
- Amelie THIBERT, CC Haut-Jura Saint-Claude
- Angélique JEANNIN - Cindy GIRAUD, EPCI
- Anne DUVALET, Communauté de communes Loire et Allier (CCLA)
- Anne Faucher, Région BFC
- Anne HIRCHWALD, Grand Besançon Métropole
- Anthony GRIFFE, Communauté de communes HNVY
- Anthony JOUBERT-LAURENCIN, Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Antoine BOULAY, CA de l'Auxerrois
- Antoine BREHIN-ROSSBACH, DREAL BFC
- Antoine CLAUDET, CC Norge et Tille (Côte-d'Or)
- Antoine LEFEBVRE, ARNiA
- Arnauld GALLAIS, CEREMA
- Audrey MILLANT, Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val-de-Saône
- BECQUET Nancy, CC Porte du Jura
- BOURDIN Ludovic, CC de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges
- BOURDIN Ludovic, CC Gevrey chambertin et Nuits St Georges
- Brigitte PICQ, Communauté de communes Haut nivernais val d'Yonne (58)
- Bruno MOMBRIAL, Communauté agglomération Beaune cote et sud
- Céline AUBERGER, CA du Grand Sénonais
- Christophe RONGET, LE GRAND CHAROLAIS

- Corentin MAZY, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
- David TOURDOT, Communauté de Communes Rahin et Chérimont
- DESCOMBIN Didier, COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME
- Dorian BERNARDI, DDT 58
- Elisa VACHER, DDT 58
- Emilie QUIVOGNE, Agglomération de Vesoul
- Emmanuel BOURSAULT, Communauté de communes Serein et Armance
- Emmanuel JOBARD, CA de l'Auxerrois
- Eric GARNIER, Nevers Agglomération
- Eric HOWALD, GBM
- Fabienne BAJARD, CC Brionnais Sud Bourgogne
- François LAURENT, Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- Frédéric BERGER, Nevers Agglomération
- FREDERIC POUGET, CCAM
- Frédérique DEMADE-PELLORCE, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Guillaume POTHIER, CCYN
- Hélène BONNET, CA Grand Dole
- Hugo THUILLIER, AER BFC
- Jason GAYDIER, Communauté de Communes Sud Nivernais
- Jean Christophe DESCIEUX, Conseil régional BFC
- Jean-Marc DICHE, Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne
- Jenny GUENARD, Communauté de communes du Pays de Maïche
- Jérôme BOLOT, Région BFC
- Jérôme CHAON, GBM
- Jérôme FERRE, Com Com Sud Nivernais
- Jérôme MAYEL, CCI de l'Yonne
- Julie PLATIER, Terre d'Emeraude Communauté
- Julien BRUCHON, CC de la Plaine Jurassienne
- Justine Huot-Marchand, AUDAB
- Laetitia MARTIN FOURNIER, Communauté de communes Frasne Drugeon
- Laurence Cantaloube-Kim, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Leslie MAUSSANG, CC Val de Gray
- Leslie TISSIER, CC de l'Aillantais en Bourgogne
- Luc Quillon, CC Grand Autunois Morvan
- Marc Saulnier, CC Altitude 800
- Marcia DANAIA, EPCI
- Maria Paola ORBANA, CCDB
- Marie Christine HERVAULT, COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD
- Marion DUZAN, DDT71
- Mathias PEGALAJAR, Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne
- Matthieu NICOLAS, Ville de Lons le Saunier
- Maud BALADIER, PETR du Pays Charolais-Brionnais
- Maxime Cucherousset, Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
- Mélissa MORITZ, Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- Morgane PAGLIARULO, Communauté de communes des Terres d'Auxois
- Murielle FRANCOIS, Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- Nicolas MILLET, Communauté de Communes Les Bertranges
- Noémie PONCET, CC Val d'Amour
- Océane GIRARDOT, Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
- Odile DOMERGUE, Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne"
- Olivier SCHMITT, Communauté de communes des Vosges du sud
- Patrick COTTIN, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

- Pauline PERROUD, CC Jura Nord
- PERRIER, CC Bazois Loire Morvan
- Philippe BRAS, CC Terres de Bresse
- Remi MARTIN, CC du Val Marnaysien
- Romain GEMBLE, Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- Sabrina LEBLANC, Communauté de Communes Norge et Tille
- Solène CARBONI, CC Val d'Amour
- Sylvain POULLETTE, Communauté de communes Mirebellois et Fontenois
- Thomas EVRARD, CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Thomas RAULET, Banque des Territoires
- Vanessa BROUILLET, CC des Portes du Haut-Doubs
- Véréna BOURBIA, ADUGA
- VIGNAUD Hélène, Communauté de communes AVALLON VEZELAY MORVAN
- Virginie HERZOG, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)
- Yannick MAUCHANT, CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

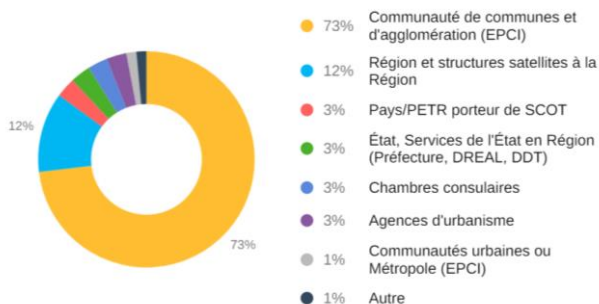
Le GT ZAE 14 s'est déroulé en visioconférence le 19 décembre 2023 de 14h à 16h00. Environ 90 participants étaient inscrits à la visioconférence.

Résultat d'un sondage direct aux participants :



Quelle type de structure représentez-vous ?

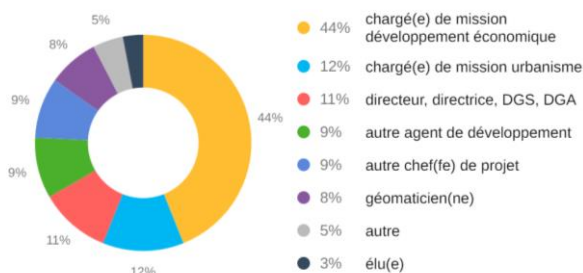
8 choix choix unique



67 /97 votes

Quelle est votre fonction ou profil ?

8 choix choix unique



66 /97 votes

A. Rappel de l'ordre du jour :

- Inventaires Loi climat et Résilience
- Présentation de l'Observatoire du Foncier Economique Régional OFER BFC
- Atlas des sites économiques
- Point d'actualité standard National CNIG Sites Economiques
- Chantier de convergence des standards régional et national
- Point d'actualité Portail National du Foncier Économique
- Modalités d'utilisation de la plateforme et de diffusion des données

B. Documents et annexes :

Les supports et présentations sont disponibles en téléchargement sur le portail IDEO Bourgogne-Franche-Comté depuis la page : [20231219_GTZAE 14.pdf](#)

La visioconférence a été enregistrée à des fins de rediffusion et peut être visionnée en cliquant sur le lien suivant : [Groupe de Travail ZAE 19 décembre 2023-20231219_140356-Enregistrement de la réunion.mp4](#)

La réunion a également été menée à l'aide de l'application Klaxoon pour ajouter de l'interactivité avec les participants : <https://app.klaxoon.com/participe/session/WY8FJFU>
Voir le rapport Klaxoon : https://aerbfc-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/ydumon_aerbfc_com/EcBgiBw2H5pCnC3fpaGlwy4Bvx_p-Zm7dKm4WC6qQLBN6g?e=djgmhA

C. Déroulé de la visio conférence :

1) Inventaires Loi climat et Résilience :

Intervention de Guillaume FROUX, Communauté de Commune Entre Arroux Loire et Somme

Guillaume FROUX a commencé par remercier les EPCI ayant complété le sondage transmis en amont du GT ZAE. Le taux de réponse de 50% (57 EPCI sur les 113 de la Région BFC) est significatif et traduit l'investissement des EPCI dans les inventaires Loi Climat et Résilience en Bourgogne Franche-Comté, notamment en comparaison des résultats du dernier sondage réalisé pour le GT ZAE d'avril dernier.

En ce qui concerne les résultats du questionnaire, un aspect remarquable est le haut niveau d'engagement des EPCI : 86 % (49/57) affirment avoir désormais engagé l'inventaire des ZAE "Loi Climat".

Une grande majorité d'entre eux est par ailleurs en phase avancée de réalisation des inventaires, voire en phase de finalisation : 26 EPCI (45%) indiquent avoir terminé l'inventaire. Ils sont 28 (49%) si l'on prend en compte les EPCI sur le point d'arrêter leur inventaire après consultation.

Cet état d'avancement positif est notamment à mettre au crédit des démarches engagées au sein du GT ZAE et par l'Agence Economique Régionale, qui ont permis de proposer un socle de méthodes et de données communes.

En termes de méthode justement, ce contexte en région se retrouve dans les approches adoptées par les EPCI répondants pour réaliser leurs inventaires :

- la majorité des EPCI répondants (29/57 - 51%) déclarent ainsi avoir fait le choix de réaliser l'inventaire en autonomie. Parmi eux, 19 EPCI indiquent s'être appuyés sur l'accompagnement Régional via le GT ZAE et l'AER.
- 15 EPCI répondants ont fait le choix de l'offre de service proposée également par l'AER
- Les agences et les PETR porteurs de SCOT ont également appuyé les inventaires : 7 EPCI ont bénéficié de l'appui de ces structures pour faire réaliser leurs inventaires.
- L'utilisation de l'offre ZAE de la Banque des Territoires, introduite au début de l'année, a également été utilisée par 4 EPCI répondants (7% des répondants)

Face à un important soutien méthodologique de l'Agence Économique Régionale et d'autres structures publiques d'accompagnement comme certains SCOT et PETR, ou les agences d'urbanisme, le recours à des prestataires privés apparaît très réduit : 1 seul EPCI répondant indique être passé par ce type d'offre.

Dans le détail de l'avancement des démarches engagées, quelques d'EPCI indiquent être en phase de démarrage ou de réflexion. 20 EPCI répondants (35%) sont en phase de réalisation de l'inventaire. 5 abordent la phase de consultation, et 28 (49%) sont en phase d'arrêt et de finalisation de l'inventaire.

Une question importante abordée durant la réunion concernait le respect des délais légaux pour l'achèvement des inventaires. Parmi les EPCI ayant finalisé leur inventaire, seuls une dizaine ont respecté la date limite fixée par la loi du 23 août 2023. Cette observation suggère que les délais imposés par la loi étaient peut-être trop ambitieux compte tenu des défis techniques à surmonter.

Une question a été soulevée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais, concernant la transmission des éléments d'inventaire au SCOT et à d'autres organismes.

Il est répondu que les inventaires doivent être communiqués aux autorités porteuses de documents d'urbanisme (EPCI ou commune selon les compétences transférées) et de programmes locaux de l'habitat (EPCI si compétent), en plus de l'établissement porteur de SCOT.

Guillaume FROUX a encouragé les participants à poursuivre cette dynamique d'échanges pour avancer efficacement sur les inventaires, et a sensibilisé sur les perspectives de leur actualisation. Il a souligné le besoin d'une mise à jour régulière pour rester alignés avec les objectifs de la loi, les inventaires devant être actualisés au moins tous les six ans.

2) Présentation de l'Observatoire du Foncier Economique Régional OFER BFC

Interventions de Frédérique DEMADE-PELLORCE (Région Bourgogne-Franche-Comté) et Yoann Dumon (AER Bourgogne Franche-Comté)

La présentation a débuté par un message d'introduction de Frédérique DEMADE-PELLORCE soulignant que l'Observatoire du Foncier Économique Régional Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la continuité des travaux suivis depuis de nombreuses années. Ces efforts ont permis d'établir une approche opérationnelle de l'observation du foncier économique dans la région.

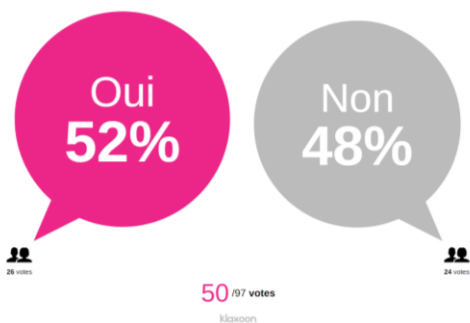
L'observatoire OFER BFC s'appuie sur un relevé détaillé du foncier économique, fondé sur les zonages et les documents d'urbanisme. Cette démarche permet de décliner l'observation à toutes les échelles territoriales et de mettre en œuvre des dispositions d'intervention. L'objectif est d'accompagner la planification urbaine et les stratégies foncières en matière d'aménagement économique.

Il a été rappelé d'une part la typologie des sites économiques (ZAE zones dans le giron des compétences des intercommunalités conformément à la loi NOTRe, sites historiques, sites isolés, zones à urbaniser à vocation économique); et d'autre part l'approche adoptée permettant de décrire le foncier économique sur quatre dimensions visant à développer une approche prospective du foncier économique (le niveau de maîtrise foncière, le stade d'aménagement, de commercialisation et l'état d'occupation).

Les données brutes collectées sont accessibles sur la plateforme IDEO BFC, offrant une cartographie interactive à l'échelle régionale. OFER BFC fournit aux collectivités une interface pour contribuer à la mise à jour des informations via une interface cartographique.

Un sondage rapide a révélé que la moitié des participants connaissaient déjà la carte IDEO BFC. <https://cartes.ternum-bfc.fr/?config=apps/agence-regionale-du-numerique-et-de-l-intelligence-artificielle-arnia/economie.xml>

Avez-vous déjà consulté la carte des Sites et Zones d'activités économiques (ZAE) sur le portail IDéO BFC ?



Yoann DUMON a ensuite présenté l'Observatoire Régional du Foncier Economique OFER BFC, avec l'annonce de sa mise en ligne à l'adresse <https://oferbfc.fr>.

OFER BFC a pour mission d'analyser les sites à vocation économique à travers une connaissance approfondie de leur foncier. Son but est de produire des connaissances utiles pour la prise de décision en matière d'aménagement économique, en alliant développement économique et industriel avec les objectifs de sobriété foncière. L'observatoire observe les sites économiques, le foncier inclus dans ces périmètres et les établissements implantés sur ces sites, représentant 35 000 hectares, 45 000 établissements et 375 000 emplois en Bourgogne Franche-Comté.

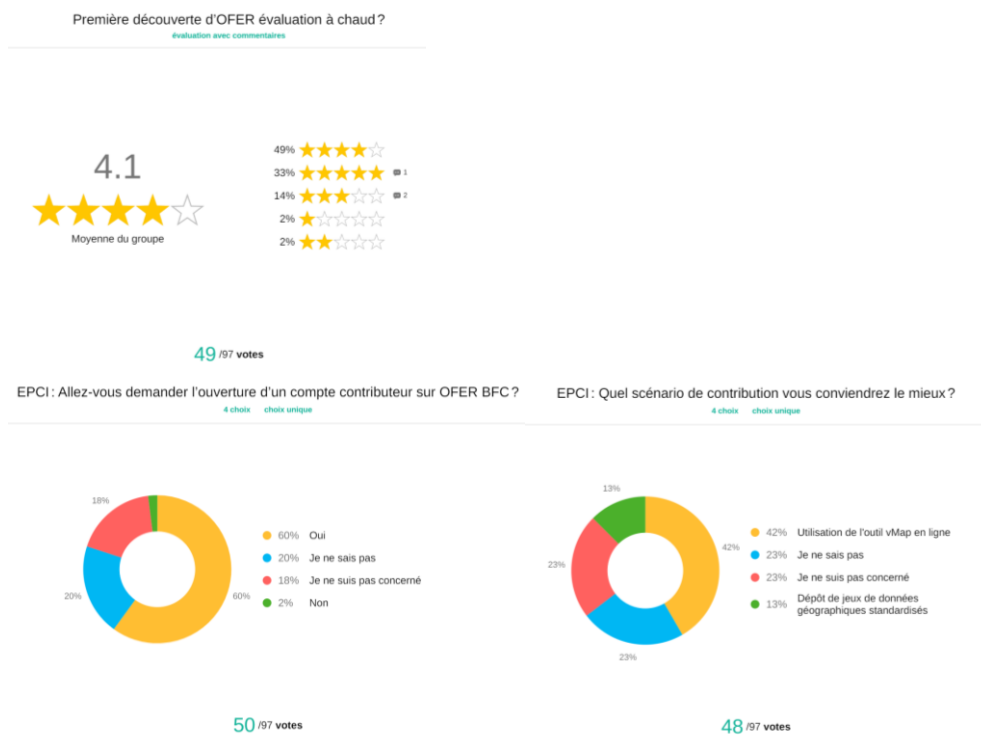
Comme évoqué auparavant dans l'introduction par Madame DEMADE-PELLORCE, il a été souligné que la définition de « sites économiques » est plus large que celle de « zones d'activités ». Ces sites incluent des zones historiques non transférées, des sites isolés et des réserves foncières, en plus des zones d'activité économique où les EPCI exercent leurs compétences. Ces sites représentent 60% des 35 000 hectares du foncier économique inventorié en région.

L'observatoire OFER BFC est alimenté par les EPCI qui sont invité à contribuer activement à l'actualisation des données. La plateforme offre deux scénarios de contribution : les EPCI structurés peuvent déposer des fichiers géographiques standardisés, et les EPCI non outillés via une saisie directe dans une interface cartographique en ligne VMap. Les données saisies sont consolidées par l'observatoire sous forme d'indicateurs, fournissant une vision globale et détaillée des problématiques relatives à la gestion du foncier économique.

Fonctionnalités de l'Interface Cartographique en Ligne (vMap)

Les EPCI ayant un compte sur OFER BFC peuvent accéder à une cartographie détaillée de leurs zones, effectuer un suivi en temps réel de leur foncier économique et bénéficier de fonctionnalités telles que la localisation, la mise à jour des terrains, la division des lots, le suivi des acquisitions foncières, de l'aménagement, de la commercialisation, ainsi que l'exportation ou l'impression de cartes. Les fonds de carte inclus notamment le fond de plan cadastral des géo services IGN.

OFER BFC offre des indicateurs et des rapports d'analyse couvrant une centaine d'indicateurs sur des thèmes variés. Ces indicateurs, validés par les directions de la prospective et de l'économie de la Région avec l'AER Bourgogne-Franche-Comté, permettent une compréhension approfondie des enjeux du foncier économique. Ces derniers sont contextualisés avec des données de cadrages et des définitions et sont proposé dans un ordre chronologique pour faciliter leur appropriation progressive des thématiques.



Les options de contribution ont été discutées et l'importance de la régularité des mises à jour pour assurer la précision des indicateurs a été soulignée. L'AER, en tant que gestionnaire d'OFER BFC, a remercié l'ARNIA et IDÉO BFC pour leur accompagnement dans le déploiement de l'observatoire. Les EPCI souhaitant ouvrir un compte contributeur sur OFER BFC peuvent le demander en remplissant le formulaire suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=WDu4VKpyAkm7eC2SOQWy4oHy9KeJUH9BkCt1Lpm1tP9UNktGVjEwQzNZUjQxRjk1QUU4WjIEQ0dVSi4u>

L'AER BFC organisera l'accompagnement et la formation des utilisateurs notamment sur l'outil VMap proposé dans OFER BFC.

3) Analyse Territoriale : infographie du foncier économique en région

Intervention de Joseph COMPERAT, Direction de la Prospective, Région Bourgogne-Franche-Comté

Joseph COMPERAT introduit l'Atlas des sites économiques : en 2024, la direction de la prospective envisage de publier un document dédié à l'infographie du foncier économique régional. Ce document, d'environ soixante pages, utilisera une approche méthodique, chaque page traitant une question spécifique avec des infographies et des définitions correspondantes. Cette publication vise à fournir un aperçu détaillé du foncier économique régional, répondant à des questions fréquentes sur la disponibilité, la vente, et la localisation du foncier. Elaboré à partir des données et indicateurs d'OFER BFC, cette publication est destinée à faciliter ainsi la prise de décisions stratégiques en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre du SRDEII et du SRADDET. Ce projet d'Atlas vise à établir un profil du foncier économique, à la fois à travers la moyenne régionale mais aussi dans sa diversité territoriale.

Cet atlas s'inscrit dans une série de publication thématiques : Il est mentionné que la direction de la prospective produit régulièrement des infographies, avec une collaboration récente avec l'INSEE

pour cartographier les fragilités territoriales. Ces documents visent à recenser les différents éléments de fragilité territoriale, offrant ainsi une vision plus claire des enjeux régionaux. C'est également le cas avec la publication à venir sur les armatures du quotidien, une étude qui offre une vision approfondie des centralités et services dans les territoires, à l'échelle des SCOT et PLUI, qui présentera notamment leur évolution démographique et économique.

Joseph COMPERAT souligne que ces publications seront utiles pour les analyses comparatives et pour mieux comprendre le profil spécifique du foncier économique de chaque territoire. Elles offriront des indicateurs permettant de se positionner par rapport aux moyennes et médianes régionales, et d'évaluer la disponibilité et les caractéristiques du foncier économique.

La présentation a mis en avant une étude comparative essentielle pour l'atlas. Cette étude a identifié les points de convergence et de divergence entre différents sites économiques de la région. Cette analyse comparative est cruciale pour comprendre les particularités et les défis uniques de chaque site, permettant ainsi une approche plus ciblée et efficace en termes de planification et de développement économique.

L'intervention a souligné l'importance de l'Atlas des sites économiques comme outil stratégique. Il offre une perspective détaillée et actualisée des dynamiques économiques régionales, essentielle pour les décideurs et les planificateurs urbains. Cet outil aide à aligner les initiatives de développement avec les besoins spécifiques des différentes zones économiques de la région.

4) Développement du Géo Standard CNIG « Sites économiques »

Intervention de Arnauld GALLAIS, CEREMA Ouest

Le Géo standard CNIG « sites économiques » est un standard national élaboré entre avril et septembre 2023. Ce standard offre une structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser l'économie territoriale. Il a été développé par un sous-groupe de travail spécialisé, le sous-groupe ZAE, dans le cadre du groupe de travail CNIG aménagement. Ce développement a bénéficié des expériences territoriales variées, incluant celles de Bourgogne-Franche-Comté, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France, entre autres, pour synthétiser et atteindre un consensus national.

Pour donner suite à l'élaboration du standard, une consultation publique a été organisée entre mi-septembre et mi-octobre, ouverte à tous. Cette consultation a permis de recueillir 87 commentaires, conduisant à de nombreuses corrections et propositions d'amélioration. Le standard a finalement été validé par la Commission des standards du CNIG le 27 octobre dernier.

Le standard, qui couvre les ZAE, les sites historiques, les sites isolés et les zones à urbaniser, a été élaboré et validé en un temps record, même en tenant compte des congés d'été. Il comprend des éléments tels que le site économique, le foncier économique (ou terrain économique dans le standard), et les établissements.

Le standard est accessible sur le site du CNIG, avec deux pages dédiées - l'une pour le groupe de travail aménagement et l'autre pour les ressources. Une ressource clé inclut un GitHub, permettant des mises à jour et améliorations continues. Un gabarit sous forme de projet QGIS est également disponible, offrant une structure de données prête à l'emploi.

Actuellement, il n'existe pas encore de jeu de test avec des données réelles, et les contributions de données de la région Bourgogne Franche-Comté sont attendues pour créer un premier jeu de

test. Le standard est également coordonné avec le schéma data.gouv.fr pour faciliter l'ouverture et le croisement des données au niveau national.

Deux moyens de soutien pour le standard sont mentionnés : un forum sur le réseau et la possibilité de s'adresser directement à la page contact du CNIG pour des questions ou propositions d'amélioration.

L'intervention s'achève par une ouverture aux questions, signalant une volonté de dialogue et d'amélioration continue du standard national CNIG.

https://cnig.gouv.fr/ressources-am%C3%A9nagement-a26047.html#H_ZAE-Sites-economiques

<https://cnig.gouv.fr/gt-amenagement-a25940.html>

https://cnig.gouv.fr/gt-amenagement-a25940.html#H_Sous-groupe-ZAE

<https://github.com/cnigfr/schema-sites-economiques>

5) Etude comparative et travaux de convergence des standards régional et national

Intervention de Virginie HERZOG, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Virginie HERZOG aborde le sujet de l'harmonisation des standards régionaux et nationaux. Elle souligne l'importance de réaliser une étude comparative entre ces deux normes, notamment dans le contexte de l'apparition du standard national pour discuter des points de convergence et de divergence entre le standard régional et le national, tout en préservant les spécificités de chaque standard.

Une étude comparative a été élaborée pour comparer les standards régionaux et nationaux, en mettant l'accent sur leur convergence et divergence. Bien que les deux standards aient été élaborés pour répondre à la loi sur le climat et la résilience, ils présentent des différences notables. Les deux standards partagent une base commune pour la collecte et l'analyse de données, ainsi que des catégories d'objets similaires malgré des terminologies différentes. L'accent a été mis sur l'importance de la qualité et de la précision des données dans les deux standards.

Il a été noté plusieurs points de convergence, comme la présence de catégories d'objets similaires dans les deux standards et l'importance accordée à la qualité des données. Elle a souligné que ces points communs forment une base solide pour une harmonisation future, reflétant les objectifs communs du cadre réglementaire.

En ce qui concerne les divergences, on mentionne des différences dans la complexité et les détails des attributs, l'approche de la gestion historique des données, et le ciblage des utilisateurs. Le standard régional se concentre sur des besoins locaux et spécifiques, tandis que le standard national vise une approche plus généralisée. Ces divergences soulignent l'importance de prendre en compte les besoins locaux dans l'harmonisation avec le standard national.

Enfin Virginie HERZOG a présenté plusieurs innovations et améliorations du standard national, comme l'introduction d'une nouvelle classe d'entités, une meilleure gestion historique des données, et une approche approfondie du foncier. Ces améliorations offrent des opportunités significatives pour le développement du standard régional, en alignant les données régionales avec les normes nationales et en favorisant la collaboration interrégionale.

Pour conclure, il est recommandé d'intégrer le standard national tout en conservant les éléments spécifiques du standard régional. Il est souligné l'importance de continuer à compléter les définitions et de réfléchir à l'archivage et à l'historisation des données pour harmoniser les

standards régionaux avec le national. L'échange se poursuit et encourage à considérer le standard national comme socle de base, permettant des ajouts plus détaillés adaptés aux conditions locales.

6) Portail National du Foncier économique

Intervention de Thomas RAULET, Banque des Territoires

Thomas RAULET a rappelé les objectifs et les détails du projet de portail national du foncier économique, présenté lors du précédent GT ZAE.

Il a rappelé les objectifs du Portail National du foncier économique développé par la Banque des Territoires et le CEREMA, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que du ministère de l'Industrie. Les objectifs sont multiples : articuler les enjeux de développement économique avec la réduction de l'artificialisation des sols. Il a souligné quatre points clés : recensement de l'offre foncière, structuration de la connaissance autour du foncier, favoriser un recensement homogène sur le territoire, et établir une plateforme collaborative.

Interactions avec les Portails Régionaux et la Gouvernance : Thomas RAULET a ensuite souligné l'importance de l'interaction entre le portail national et les portails régionaux et d'une gouvernance efficace et de la mise en place de plateformes collaboratives pour faciliter les échanges entre les différents acteurs.

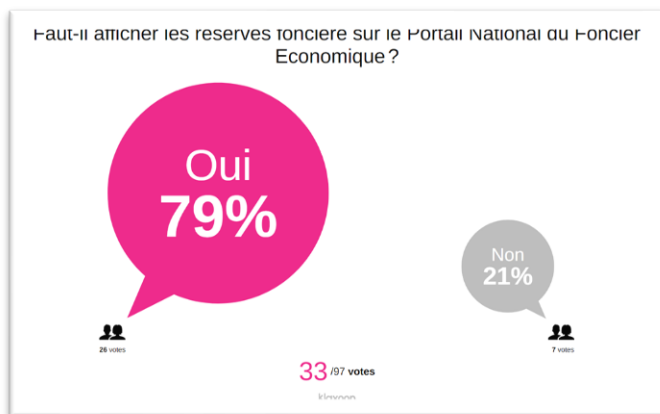
Les 5 principales fonctionnalités du portail ont été décrites : une entrée cartographique, gestion des données, mise en réseau, information et partage, et assistance utilisateur. Il a également mentionné l'importance de la période actuelle pour le portail, avec une ouverture prévue début 2024.

La question de la gouvernance a été abordée, soulignant l'importance de définir clairement qui doit alimenter les données du portail. Des acteurs clés comme la région Bourgogne-Franche-Comté et les EPCI ont été identifiés comme centraux dans le dispositif du portail.

La question de la valeur ajoutée pour les EPCI ayant déjà réalisé leur inventaire de participer au portail national est posée. Thomas RAULET indique que le portail peut permettre aux EPCI de donner une visibilité nationale à leurs fonciers économiques susceptibles d'accueillir des projets de grande envergure.

Le débat s'est ensuite poursuivi avec des questions sur les enjeux de réserve foncière, et la nécessité du consentement des entreprises pour la diffusion des données. Ces questions ont souligné l'importance de la collaboration et de la communication entre les différents niveaux de gouvernance.

L'intervention c'est conclu sur une question relative à la diffusion des données sur les réserves foncières sur le portail national du foncier économique :



7) Modalités d'utilisation de la plateforme et de diffusion des données

Intervention de Frédérique DEMADE-PELLORCE, Région Bourgogne-Franche-Comté

L'Observatoire Régional du Foncier Économique en Bourgogne-Franche-Comté, est un projet majeur pour la région, impliquant divers partenaires et entités. L'objectif est de développer une compréhension approfondie de l'utilisation des terrains économiques, et d'aligner les stratégies régionales avec les objectifs nationaux de développement durable.

Le contexte partenarial de l'observatoire régional est abordé, mettant en lumière la collaboration entre divers acteurs, y compris les chambres consulaires et les agences d'urbanisme. La région Bourgogne-Franche-Comté commande à l'Agence Économique Régionale la mise en œuvre de cet observatoire, essentiel pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Ce projet nécessite une connaissance approfondie des caractéristiques et de l'utilisation des terrains économiques.

Le pilotage stratégique de l'observatoire est crucial pour répondre aux enjeux du SRDEII. L'accent est mis sur l'attractivité des terrains économiques de la région et sur l'accueil des entreprises, notamment industrielles, pour préserver l'activité industrielle. L'observatoire joue un rôle clé dans l'accompagnement des intercommunalités, en tenant compte des compétences et des ressources diversifiées de ces dernières.

Une importance particulière est accordée aux infrastructures numériques et aux outils de géomatique pour l'observation du foncier économique.

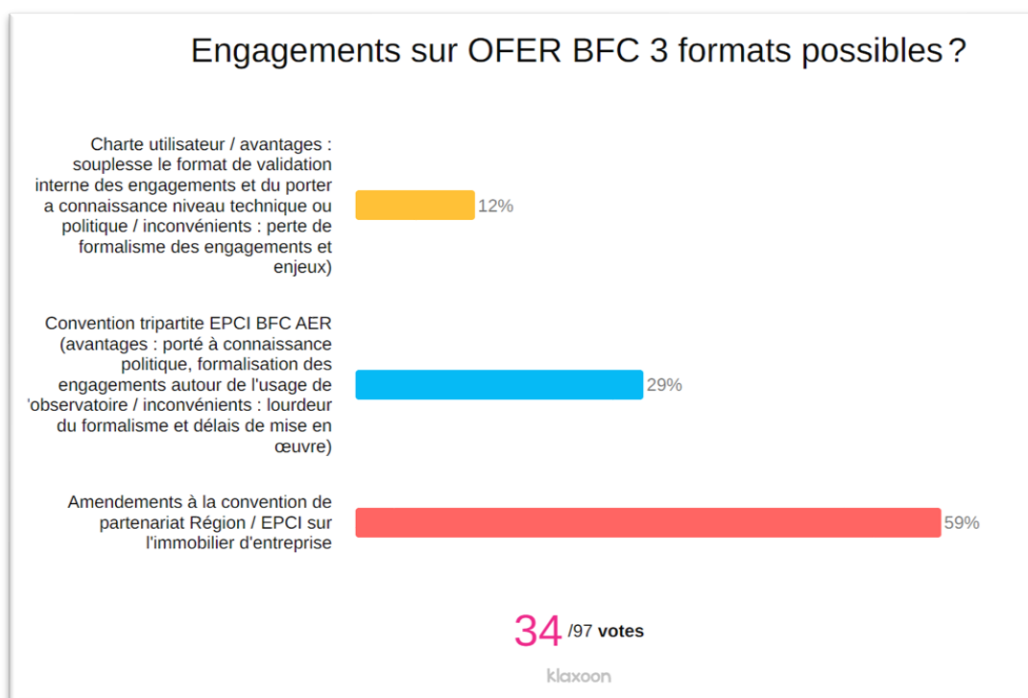
La fiabilité des données collectées repose sur un partenariat solide entre les différents acteurs régionaux. L'observatoire vise à maintenir cette dynamique pour assurer une collecte et une centralisation efficaces des données. Il est souligné que l'intégration des besoins des usagers dans la région est primordiale pour la pertinence et l'utilité de l'observatoire.

Enjeux de la coordination et de la diffusion des données

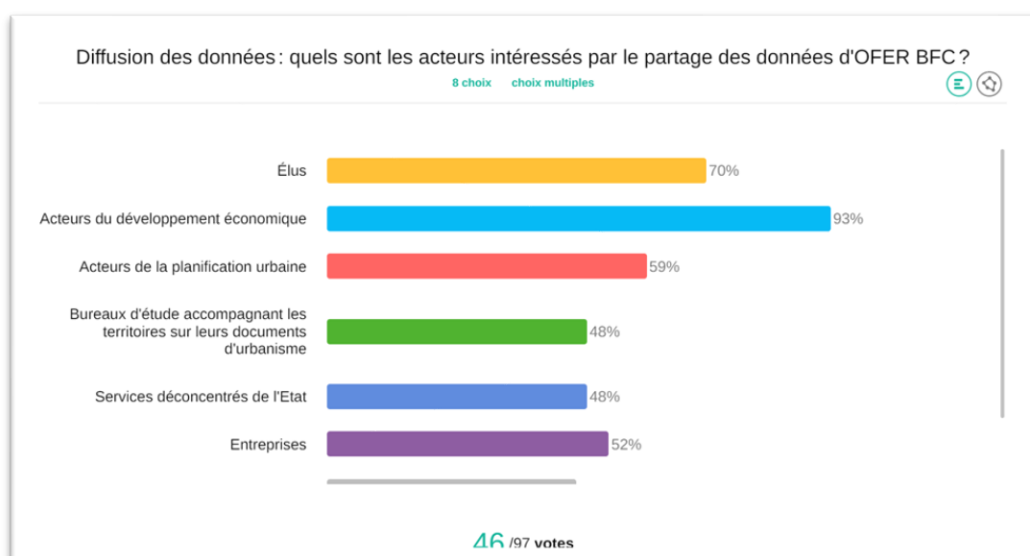
Les discussions s'orientent vers les défis liés à la diffusion des données et à la coordination entre les différents niveaux territoriaux. Il est question de comment les données peuvent être utilisées de manière opérationnelle dans des domaines tels que la planification urbaine et le développement économique. L'importance de l'interopérabilité des données à l'échelle régionale et nationale est également abordée.

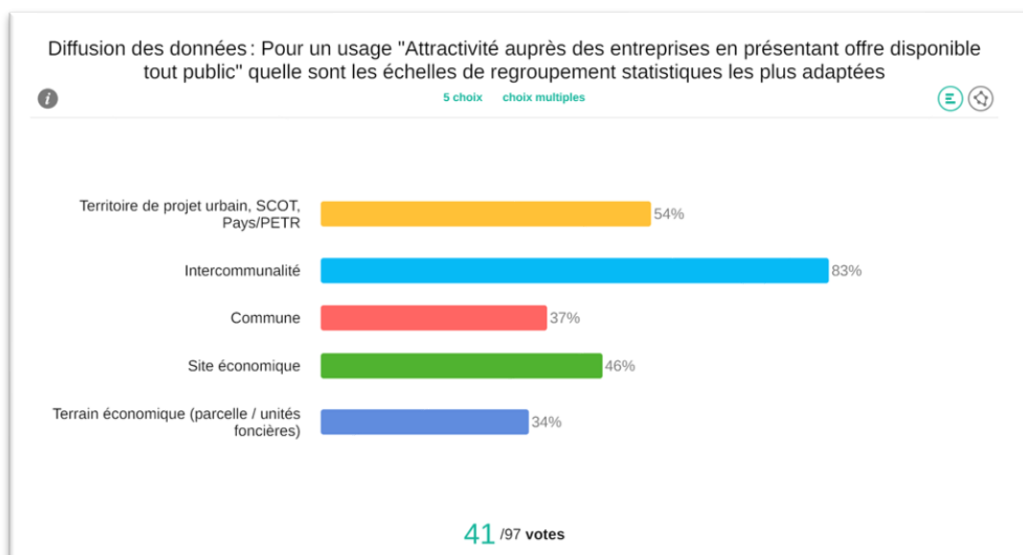
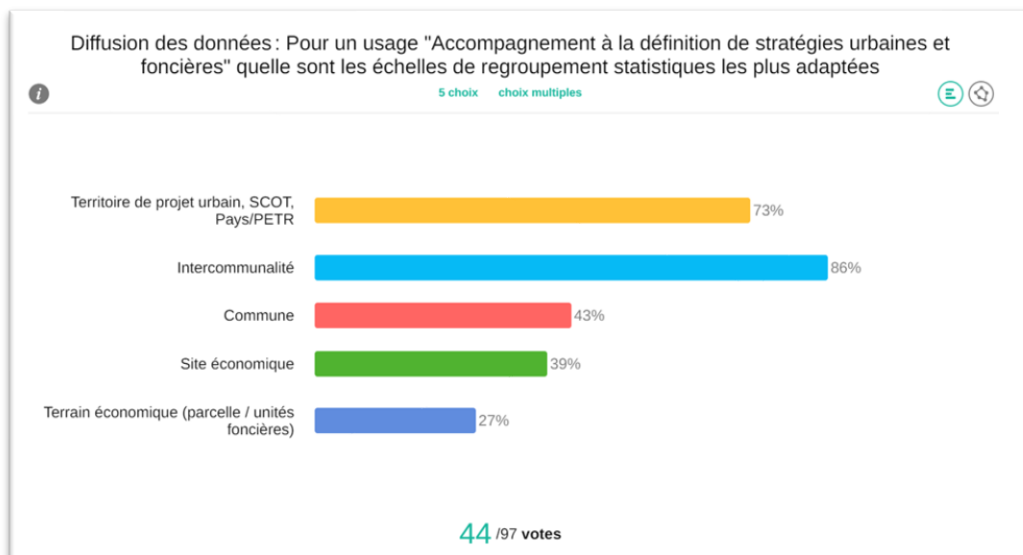
Des propositions ont été formulées concernant les formats de partenariat et les engagements des différents acteurs. Trois formats sont envisagés : une charte partenariale, une charte utilisateur,

et l'amendement aux conventions de partenariat existantes. Chacun de ces formats à ses avantages et inconvénients, et un sondage est lancé pour recueillir les avis sur ces options, et c'est l'amendement aux conventions de partenariat existantes qui recueille le plus d'avis favorables.



Plusieurs sondages sont réalisés pour recueillir l'opinion des participants sur divers aspects de l'observatoire, y compris la diffusion des données, les acteurs intéressés, et les conditions de transmission des données au niveau national. Les résultats des sondages aident à orienter les décisions futures concernant la gestion et la diffusion des données.





Les échanges se terminent avec une discussion sur les usages potentiels et les risques associés à la diffusion des données de l'observatoire. Les participants expriment leurs opinions et préoccupations, contribuant ainsi à l'évolution continue de la stratégie de l'observatoire.

En un mot pouvez-vous nous donner une utilisation vertueuse des données diffusées à l'échelle des terrains économiques ?

100% 100% 100% 100%

☰ ☹



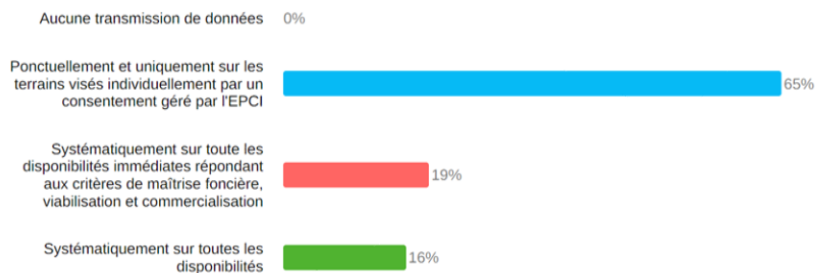
En un mot identifiez-vous un risque lié à la diffusion des données à l'échelle des terrains économiques ?

100% 100% 100% 100%

☰ ☹



A quelles conditions accepteriez-vous qu'OFER BFC transmette automatiquement des données à l'échelle des terrains économique vers le portail national du Foncier Economique ?



31 /97 votes

klaxoon

D. Suites à donner :

D'ici la fin du premier trimestre 2024 chantiers prioritaires :

- Appropriation du standard national CNIG sites économiques comme socle ; adaptation du guide méthodologique avec ajout des objets et champs et logiques spécifiques à la BFC ;
- Transcription des données existantes consolidées en Région par OFER BFC vers le standard national ;
- Proposition d'une formalisation des engagements des partenaires d'OFER BFC ;
- Collecte du consentement des EPCI sur les transferts de données vers le Portail National du Foncier Economique ;
- Accompagnement des EPCI dans leur prise en main d'OFER BFC et de ses outils.



Autres chantiers 2024 :

- Diffusion des connaissances apportées par OFER-BFC auprès des acteurs de la planification urbaine ;
- Continuer à faciliter la réalisation par les EPCI des inventaires ZAE loi climat ;
- Récupération et consolidation sur OFER-BFC des inventaires ZAE loi climat, occupants et vacances ;
- Exploitation des données d'inventaire des occupants localisé au tènement pour déployer de nouveaux indicateurs dans OFER (surfaces affectées par secteurs activités nomenclature G1-G4 du SRADDET/SRDEII).